



Canada

Voir au-delà du handicap

Promoting a new perspective on disability

Le Bulletin national de la Vie autonome

# LA PERSPECTIVE

Été 2010

Volume 15 / Numéro 1

## La Convention relative aux droits des personnes handicapées : une piste d'envol pour l'action

Par le Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD)

Le 11 mars 2010, les Canadiennes et les Canadiens avec des déficiences ont célébré un événement historique : la ratification, par le Canada, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Au Siège des Nations Unies, l'honorable Lawrence Cannon, ministre canadien des Affaires étrangères, a remis les documents de ratification au secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-Moon, en

présence de représentants de la collectivité des personnes handicapées, notamment Steve Estey (CCD), Traci Walters (VA Canada), Bendina Miller, (Association canadienne pour l'intégration communautaire, ACIC) et Anna MacQuarrie (ACIC).

La Convention, traité international des droits de la personne, prescrit :

- le droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, pour tous;
- l'autonomie et la dignité inhérente de toutes les personnes handicapées et
- la participation des personnes avec des déficiences dans tous les processus décisionnels les concernant.

La Convention ouvre des voies pour l'avancement des droits des personnes handicapées. Dans cet article, le CCD explique comment la Convention nous aidera à progresser dans l'exécution de nos plans. Bien sûr, ces voies ne pourront être ouvertes sans la collectivité des personnes ayant des déficiences et le CCD veillera à ce que la Convention soit solidement implantée.

### En-tête des sections

Dans l'actualité	4
Projets de VA Canada	8
À la mémoire de...	11
Le personnel de VA Canada	12
Le coin de la politique sociale et de la recherche	12
Liens, outils et ressources	14
Événements à venir	15

## Visibilité accrue sur le plan politique

La Convention oblige les États membres à créer un cadre pour exécuter, en vertu du traité, les obligations du pays envers les personnes handicapées. Au titre de l'article 33, « Les États Parties désignent un ou plusieurs points de contact pour les questions relatives à l'application de la présente Convention et envisagent dûment de créer ou désigner, au sein de leur administration, un dispositif de coordination chargé de faciliter les actions liées à cette application dans différents secteurs et à différents niveaux. » L'article 35 prescrit la « soumission de rapports détaillant les mesures prises par chaque État pour promouvoir et protéger les droits des personnes avec des déficiences. » Ces exigences sont opportunes. Marie White, présidente du CCD, affirme depuis longtemps qu'au Canada, la politique sociale est sans abri. Les exigences de la Convention en matière de points de contact, de rapports et de suivi aideront la collectivité à repositionner les droits des personnes handicapées dans le plan politique. Le CCD cherchera à discuter avec le gouvernement de l'élaboration d'un plan de mise en vigueur et de l'instauration d'une procédure de processus de rapports et de suivi.

## Réforme du droit

Une fois ratifiée, la Convention deviendra un ensemble de normes minimales que les pays devront appliquer au fil des ans. Au Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux devront réformer les lois et

pratiques non conformes aux dispositions de la Convention. Les défenseurs de la désinstitutionnalisation espèrent que la reconnaissance du droit de vivre dans la communauté accélèrera la fermeture des institutions canadiennes. « La Convention est une extraordinaire avancée, car elle instaure un cadre réel pour l'amélioration de la condition des Canadiennes et des Canadiens avec des déficiences; elle sera au cœur de nos travaux pendant de nombreuses années », a déclaré Marie White, présidente du CCD.

La Convention reconnaît l'importance des organisations de personnes handicapées en matière de réforme et d'élaboration de politiques. L'alinéa 4.3 prévoit une étroite consultation des personnes handicapées par l'intermédiaire des organisations qui les représentent. La CDPH confirme donc que deux moteurs pourront propulser des réformes juridiques : le point de contact gouvernemental, prescrit dans l'article 33, et la voix représentative des personnes handicapées (alinéa 4.3). « Si nous avons pris le temps de célébrer l'embarquement du Canada dans le train de la ratification de la Convention, nous frapperons vite aux portes du gouvernement pour réclamer un dialogue sur la mise en vigueur de cette Convention », a souligné Marie White.

## Engagement international

En tant que pays ayant ratifié la Convention, le Canada participera aux conférences des États Parties et aux

réunions des spécialistes de la Convention afin d'en suivre l'évolution. Il contribuera ainsi à l'élaboration de la jurisprudence sur les droits des personnes handicapées. Le Canada est un chef de file international en ce qui a trait aux enjeux des personnes avec des déficiences; toute participation à ces tribunes accroîtra notre réputation nationale.

### **Changement d'attitude**

Avec la Convention, le monde entier a reconnu l'égalité des personnes handicapées et a rejeté l'optique de modèle médical qui leur était accolée. Il a décidé d'examiner leurs enjeux à travers le prisme des droits de la personne et a convenu que les obstacles étaient socialement érigés. Dans les mains de la collectivité des personnes handicapées ainsi que dans celles des gouvernements, la Convention deviendra un important outil de sensibilisation sociétale, non seulement sur les obstacles entravant la participation des personnes handicapées, mais encore sur l'approche de droits de la personne à adopter pour les éliminer.

### **Mobilisation communautaire**

La Convention est un mécanisme inégalé dont pourront se prévaloir la collectivité

et les personnes handicapées pour multiplier des mesures sur les enjeux des personnes avec des limitations fonctionnelles. D'autres événements internationaux ont catalysé des activités sur les questions des personnes handicapées. Ainsi, en 1981, l'Année internationale des personnes handicapées (AIPH) avait galvanisé les membres de la collectivité et leurs organisations et les avait incités à se lancer dans l'élimination des obstacles en partenariat avec les gouvernements, les organismes communautaires et les personnes non handicapées. (Cette extraordinaire démarche avait nettement été facilitée par l'octroi de fonds fédéraux pour des projets de l'AIPH). La Convention pourrait devenir un plan de relance pour l'élimination des obstacles au Canada.

### **Invitation à bâtir un Canada accessible et inclusif**

Le CCD célèbre la ratification de la Convention par le Canada. Et nous attendons avec grande impatience de nous lancer dans sa mise en vigueur. Nous encourageons tous les Canadiens à se joindre à nous et à commencer à poser les pierres d'un Canada plus accessible et plus inclusif, concrétisant les promesses de la Convention.

Pour en savoir plus long sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU, allez à Nations Unies Enable – Droits et dignité des personnes handicapées à <http://www.un.org/french/disabilities/>.

Visitez aussi [www.ccdonline.ca](http://www.ccdonline.ca) or [www.vacanada.ca](http://www.vacanada.ca).

## Dans l'actualité

### Le Canada ratifie la Convention relative aux droits des personnes handicapées – New York (É.-U.)

#### Un des événements les plus mémorables que j'ai presque raté!

Par Traci Walters

Le 9 mars 2010, alors que j'assistais à Vancouver à l'exposition Accessibility Showcase 2010 parrainée par le ministère fédéral des Ressources humaines et du Développement des compétences Canada (RHDC) et l'Alliance de vie active pour les Canadiens/Canadiennes ayant un handicap, j'ai reçu un courriel de RHDC m'invitant à une conférence de presse aux Nations Unies moins de 48 heures plus tard. Lawrence Cannon, ministre des Affaires étrangères, allait, espérait on, annoncer la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées par le Canada dans les deux jours qui allaient suivre, si le gouvernement recevait des lettres lui donnant le « feu vert » des deux provinces qui ne l'avaient pas déjà fait. Le gouvernement avait bon espoir de les recevoir.

J'ai immédiatement transmis cette information au président du Conseil d'administration de Vie autonome Canada, Kelly Nadeau, et aux deux membres du Conseil qui assistaient avec moi à l'Accessibility Showcase, Jim Harnden et Rick Goodfellow.

À ce moment là, rien n'était certain. C'était très excitant, mais tout cela

arrivait vraiment à la dernière minute. Pourtant, quelle merveilleuse occasion! Le Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD) et l'Association canadienne pour l'intégration communautaire (ACIC), les deux principaux groupes de personnes handicapées responsables de la participation du Canada à l'élaboration de ce traité international, étaient également invités. On m'a informée que les choses se présentaient bien, mais que nous ne devions pas régler les derniers détails de notre transport avant d'avoir reçu une confirmation. Le représentant du gouvernement m'a envoyé un courriel pour m'informer qu'un vol partait le lendemain matin de Vancouver à destination de New York. Il m'a dit de vérifier mes courriels tôt le lendemain matin pour obtenir la confirmation nécessaire.

J'étais sur le point de m'endormir ce soir là lorsque je me suis tout à coup rendu compte que je n'avais pas mon passeport avec moi. Je me suis remise à naviguer sur Internet pour chercher un autre vol possible qui me permettrait de retourner à Ottawa, où mon fils pourrait venir me porter mon passeport à l'aéroport, puis de prendre un autre vol vers New York. Il y avait effectivement un vol qui me permettrait de le faire. Quelle chance!



Bendina Miller (ACIC); Traci Walters; le ministre Cannon; Anna MacQuarrie (ACIC); Steve Estey (CCD)

Le lendemain, je me suis réveillée à 6 h du matin, heure de la Colombie Britannique. J'ai vérifié mes courriels et tout était confirmé. J'ai tout de suite jeté mes affaires dans ma valise et laissé une énorme quantité de documents de promotion de VA Canada à Jim Harnden et Diane Wood pour qu'ils les emballent et les expédient au bureau d'Ottawa de VA Canada.

J'ai sauté sur mon triporteur et je me suis précipitée vers l'aéroport. Je suis montée à bord de l'avion et je me suis calée dans mon siège avec mon café, toute excitée de voir que tout se passait comme prévu. C'est du moins ce que je pensais...

Après environ 45 minutes de vol, le pilote a annoncé que nous faisons demi-tour et que nous retournions à l'aéroport de Vancouver. Il fallait faire un atterrissage d'urgence, parce qu'un des ailerons de l'avion était brisé. Comme si mes nerfs n'avaient pas encore été assez mis à vif ce matin là!

Avant que je sois complètement prise de panique, le passager dans le siège à

côté de moi m'a de toute évidence vu verdir de peur. Il m'a expliqué qu'il était un contrôleur aérien et qu'il n'y avait aucune raison de s'alarmer.

Apparemment, cette situation se produit plus souvent qu'on ne le pense. Il m'a dit de ne pas m'inquiéter et m'a invitée à regarder par le hublot pour voir les équipes et véhicules d'urgence prêts à intervenir près de la piste d'atterrissage.

Eh bien, nous avons atterri, nous avons survécu, et tout ça, avant 10 h. Puis, nous avons eu droit à une autre annonce : les mécaniciens allaient inspecter l'avion pour voir s'il pouvait être réparé ou s'il faudrait que nous trouvions un autre vol.

La panique s'est de nouveau emparée de moi. Je savais que j'aurais très peu de temps à Ottawa pour rencontrer mon fils à l'aéroport, prendre mon passeport et sauter sur le prochain vol vers New York. Heureusement que la messagerie texte existe! Je tenais le bureau, RHDC et mon fils au courant de ce qui se passait, leur disant que dans environ une heure et demie, nous partirions pour Ottawa. Tous mes muscles étaient tendus à cause de la nervosité que j'éprouvais et parce que je devais rester coincée dans la même position. Et puis, il y avait la douleur chronique due à ma déficience.

Nous sommes arrivés à Ottawa plus tard que prévu et il n'y avait pas d'autre avion qui se rendait jusqu'à New York, alors j'ai décidé de passer la nuit à Ottawa, aux frais d'Air Canada, et de prendre le premier avion qui partirait le lendemain

matin, ne me doutant pas à quel point ce serait tôt. À ce moment-là, j'étais complètement découragée, démoralisée et déçue, et j'étais convaincue que j'allais rater cette occasion de participer à un événement qui ne se produit qu'une fois dans la vie. Puis, j'ai découvert qu'il y avait un vol vers New York à 6 h du matin! Il devait arriver à 7 h 40 et j'allais avoir moins d'une demi heure pour rencontrer les représentants du CCD et de l'ACIC.

J'ai passé la nuit à un hôtel d'Ottawa près de l'aéroport et j'ai dormi environ trois heures. Je devais quitter l'hôtel à 4 h pour prendre le vol international qui partait à 6 h.

J'avais mal, je souffrais du manque de sommeil, j'étais complètement stressée, nerveuse et épuisée, mais j'espérais néanmoins que les choses s'arrangeraient. J'ai réussi à obtenir une place à l'avant de l'avion, en espérant que mon triporteur serait livré à la porte d'arrivée pour que je puisse filer à toute allure à travers l'aéroport comme une femme démente ayant une mission à accomplir.

J'avais été tellement malchanceuse la veille que je m'attendais à ce que tout se passe mal et à ce que je manque la conférence de presse. Mais il semble qu'il ne faut jamais désespérer.

Lorsque l'avion a atterri à New York, j'ai demandé à l'agent de bord combien de temps il me faudrait pour trouver un taxi et me rendre au siège des Nations Unies sur l'île de Manhattan. Soudain, un

monsieur à l'air distingué assis de l'autre côté de l'allée m'a demandé si j'étais Mme Walters. Croyez le ou non, c'était le ministre Lawrence Cannon, et il a très rapidement compris que j'étais un des invités. Il m'a dit qu'il ne commencerait pas la cérémonie sans moi et que je ne devais donc pas m'inquiéter.

Il va sans dire que je me suis rendue à temps, malgré tout!

Avant la conférence de presse, le groupe de leaders du milieu des personnes handicapées qui avaient été invités, c'est-à-dire Steve Estey (du CCD), Anna MacQuarrie et Brenda Miller (de l'ACIC) et moi, avons été escortés à travers de nombreux corridors où les mesures et les gardiens de sécurité étaient omniprésents, sans trop savoir où on nous amenait. Nous nous sommes très rapidement retrouvés dans une pièce imposante, et quelques minutes plus tard, nous serrions la main du secrétaire général Ban Ki-Moon pendant que le ministre Lawrence Cannon nous présentait et livrait en main propre le document annonçant la ratification, par le Canada, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies.

C'était fait : le document avait été signé, scellé et livré en main propre. Une conférence de presse devait suivre, mais on a dû changer son emplacement à la dernière minute parce que la pièce où elle devait avoir lieu n'était pas accessible. Je me suis tout de suite dit en moi-même qu'il faudrait que les Nations Unies apportent quelques

changements à la pièce servant habituellement aux conférences de presse pour qu'elle soit accessible.

Malgré mes mésaventures, ce fut une merveilleuse façon de quitter mon poste

de directrice nationale que j'ai occupé pendant 16 ans. Représenter Vie autonome Canada aux Nations Unies le jour même où le Canada a ratifié la Convention, que demander de mieux comme cadeau de retraite!

---

## Les lois sur l'immigration exercent une discrimination à l'égard des personnes handicapées

David Barlagne a quitté la France pour s'installer au Canada avec sa femme et ses deux filles en 2005 dans le but d'ouvrir une nouvelle entreprise de développement de logiciels. La famille avait obtenu un permis de travail pour venir au Canada. Après avoir lancé son entreprise et l'avoir vu prospérer, M. Barlagne a présenté en 2008 une demande de résidence permanente pour lui et sa famille. En mars 2009, M. Barlagne a appris que lui, sa femme et sa fille aînée avaient été acceptés, mais non pas sa fille cadette en raison du fait qu'elle était « non admissible pour des raisons médicales ». La fille de M. Barlagne a la paralysie cérébrale. Les agents d'immigration alléguaient que le coût de la gestion de la déficience de Rachel pourrait entraîner un « fardeau excessif » pour les services de santé ou sociaux.

D'après une décision rendue par la Cour suprême en 2005, les immigrants au Canada doivent être autorisés à demeurer au Canada si leur famille peut prouver qu'elle a les moyens financiers de soutenir son membre handicapé. M. Barlagne a soumis de la documentation

afin de tenter de prouver que sa famille avait les moyens de payer le coût annuel des séances d'orthophonie et de physiothérapie de Rachel. Ce montant s'élevait à environ 5 300 \$, mais le ministère de l'Immigration a jugé que cette documentation était insuffisante pour prouver que la famille disposait de fonds adéquats.

M. Barlagne a demandé un contrôle judiciaire à un juge de la Cour fédérale le 23 février 2010 dans l'espoir d'obliger Immigration Canada à rouvrir le dossier de sa famille. La juge Johanne Gauthier n'a pas voulu se prononcer tout de suite et a dit qu'elle rendrait sa décision dans quelques semaines. M. Barlagne envisage de faire appel directement au cabinet du ministre de l'Immigration, M. Kenney, pour des raisons d'ordre humanitaire.

Ce sera intéressant de voir si le gouvernement du Canada pourra continuer d'appliquer ce type de politique discriminatoire systémique maintenant que le Canada a signé la nouvelle Convention relative aux droits des personnes handicapées.

---

## Projets de VA Canada

**Renseignez-vous sur le nouveau Régime enregistré d'épargne-invalidité du gouvernement du Canada au centre de vie autonome  
Les centres offrent maintenant des séances d'information et un soutien individuel**

Vie autonome Canada et les centres de vie autonome de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique sont très heureux d'avoir obtenu des contrats en vue d'offrir aux personnes handicapées et à leurs familles de l'information sur le Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI). Les centres de vie autonome présentent une série de séances d'information et offrent un soutien individuel afin d'aider les particuliers à découvrir et comprendre le programme REEI, les avantages de l'épargne à long terme et la façon d'accéder aux généreux bons et subventions du gouvernement fédéral.

Le Régime enregistré d'épargne-invalidité aide les Canadiens handicapés et leurs familles à faire des économies pour l'avenir. Si vous êtes un résident canadien de moins de 60 ans et que vous êtes admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées, vous avez le droit d'avoir un REEI. Les économies s'accumulent à l'abri de l'impôt



subvention  
et bon  
REEI

jusqu'à ce que vous soyez prêt à retirer de l'argent de votre REEI. Les parents ou tuteurs peuvent ouvrir un REEI pour un enfant d'âge mineur. N'importe qui peut cotiser à un REEI à la condition d'avoir la permission écrite de son titulaire. Le Régime enregistré d'épargne-invalidité est maintenant offert pour aider les personnes handicapées et leurs familles à épargner.

Pour vous aider à mettre de l'argent de côté, le gouvernement versera des subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité pouvant atteindre 3 500 \$ par année, selon le montant de vos cotisations. Il versera aussi un bon canadien pour l'épargne-invalidité d'un montant maximum de 1 000 \$ par an pendant jusqu'à 20 ans dans les REEI de Canadiens à revenu faible et modeste. Il n'est pas nécessaire de faire des cotisations pour recevoir le bon. Les économies s'accumulent à l'abri de l'impôt jusqu'à ce que de l'argent soit retiré du REEI. Les personnes handicapées ne doivent pas avoir plus de 49 ans pour avoir droit aux subventions ou aux bons.

Vous pourriez être admissibles à des subventions et bons du gouvernement

totalisant 90 000 \$! Au fil du temps, cet argent rapportera des intérêts que vous pourrez utiliser comme supplément de revenu ou pour payer les produits et services de soutien aux personnes handicapées dont vous ou vos enfants pourriez avoir besoin à l'avenir. Vous aurez la possibilité de décider vous-mêmes à quelles fins l'argent sera utilisé!

Ce nouveau programme ne présente que des avantages pour les personnes handicapées et leurs familles, et vous n'avez pas à vous en faire : les programmes provinciaux de soutien aux personnes handicapées ne pénaliseront pas les particuliers qui ont des comptes de REEI. Pour en savoir plus sur ce nouveau programme excitant du gouvernement, assistez à une séance d'information de votre centre de vie autonome local ou profitez du soutien individuel qu'il offre. Pour obtenir plus d'information, appelez ou visitez votre centre de vie autonome local.

Nous offrons des séances d'information dans les deux langues officielles dans tout le pays. Communiquez avec VA Canada pour savoir où et quand une séance d'information aura lieu dans votre région.

Le financement de ces séances d'information est assuré par le gouvernement du Canada.



Canada

## Impact : Voir au-delà du handicap : Histoire, perspective et vision du mouvement Vie autonome au Canada

Par Susan Forster

Nous sommes très fiers d'annoncer la publication de *Impact : Voir au-delà du handicap*. En fait, nous publions deux livres, et le titre de la version anglaise est *Impact : Changing the Way We View Disability*. Comme l'indique le reste du titre, ce livre retrace l'histoire du mouvement Vie autonome (VA) au Canada, explore l'impact et l'influence de la VA au pays et examine les enjeux auxquels le mouvement est confronté aujourd'hui et ceux qui l'attendent à l'avenir. Fait particulièrement intéressant, en plus des fruits de la recherche documentaire effectuée, on y trouve des entrevues avec des pionniers et leaders de la VA et avec des personnes handicapées qui utilisent les programmes et appuis des centres de VA.

Comme l'a dit Traci Walters, directrice nationale de Vie autonome Canada de 1993 à 2010 : « Je crois pouvoir dire que cet ouvrage capte bien l'évolution et l'essence du mouvement Vie autonome canadien tout en révélant ses effets sur l'individu et l'ensemble de la société ... De plus en plus, la société se transforme et les Canadiens sont prêts de reconnaître que les personnes ayant des déficiences veulent contribuer à tous les aspects de la société et que la société ne peut qu'y gagner. »

Pour savoir comment commander des exemplaires du livre (en français et (ou) en anglais), communiquez avec Gilbert Brunette à [liaison@ilc-vac.ca](mailto:liaison@ilc-vac.ca) ou composez le 613-563-2581. Les fonds nécessaires à la réalisation de ce projet ont été fournis par le Programme de partenariats pour le développement social de RHDCC.



## À la mémoire de...

### Holly Elizabeth Bartlett



VA Canada et la communauté des personnes handicapées ont perdu une jeune femme intelligente et pleine d'entrain lorsque Holly Bartlett est décédée à l'âge de 31 ans. Holly était membre du Conseil d'administration d'Independent Living Nova Scotia et avait récemment été nommée représentante de la Nouvelle-Écosse au Conseil d'administration de VA Canada. Holly, qui travaillait au ministère des Services communautaires, avait une formation universitaire considérable. Elle avait obtenu en 2002 un baccalauréat (avec mention) de l'Université St. Francis Xavier et poursuivait ses études de maîtrise en administration publique à l'Université Dalhousie. Holly n'arrêtait jamais et vivait pleinement sa vie : elle aimait la danse swing, l'escalade et le parachutisme sportif. Comme l'a dit Lois Miller, directrice générale du centre de VA de la Nouvelle-Écosse : « Une petite lumière vive s'est éteinte ».

Pour voir une vidéo de Holly parlant en toute franchise de la perte de sa vision et de la façon dont elle vivait sa vie, allez à <http://www.youtube.com/watch?v=6tTNzpZloxl>

---

### Bonnie Smith



Nous nous souviendrons affectueusement de Bonnie qui a fait partie du Conseil d'administration de Vie autonome Canada de 2007 à 2009, toujours accompagnée de son chien-guide, Ava.

Ancienne psychologue, enseignante, chef de jeannettes, commissaire des Guides et chef de meute, Bonnie s'est toujours intéressée aux différences entre les personnes et aux troubles d'apprentissage, comme en témoignent son baccalauréat ès arts, son baccalauréat en éducation et sa maîtrise en psychologie.

Pendant les réunions du Conseil d'administration, les sages paroles de Bonnie étaient appréciées de tous et nous pouvions compter sur elle pour trouver des idées formidables lorsque venait le temps de prendre des décisions difficiles.

---

## Le personnel de VA Canada

### VA Canada souhaite la bienvenue à sa nouvelle agente des finances

Francine Charbonneau est une femme mariée heureuse qui a deux enfants très actifs : Michel, 14 ans, et Isabelle, 6 ans. Francine arrive à VA Canada après avoir rempli, pendant les quinze dernières années, diverses fonctions comptables pour des entreprises dans les secteurs de la construction et de l'assurance. Elle a aussi travaillé à titre d'agente des finances au Conseil canadien de développement social et de gestionnaire

du bureau à l'Association canadienne des professeurs de langues secondes. En plus, Francine a assumé le rôle d'entrepreneure, exploitant une entreprise de livraison de produits laitiers avec son mari. Dans ses temps libres, elle aime se baigner avec ses enfants, lire, parler de politique, jardiner, faire de la rénovation dans sa maison et faire de longues promenades à pied avec son gros labrador/terre-neuve appelé Bear.

## Le coin de la politique sociale et de la recherche

### Le projet de loi C-56 : Mesures d'assurance-emploi pour les travailleurs autonomes

Si vous êtes un travailleur autonome, vous pourriez maintenant avoir droit aux prestations spéciales offertes dans le cadre du programme d'assurance-emploi (AE).

#### Qui est admissible?

Vous pourriez être admissible si vous êtes un citoyen canadien ou un résident permanent ET si vous êtes un travailleur autonome. Vous trouverez la définition d'un travailleur autonome sur la page de la FAQ du projet de loi C-56 à l'adresse suivante :

[http://www.servicecanada.gc.ca/fra/sc/ae/faq\\_travailleurs\\_autonomes.shtml#a4](http://www.servicecanada.gc.ca/fra/sc/ae/faq_travailleurs_autonomes.shtml#a4)

#### Qu'est-ce que je dois faire pour avoir droit aux prestations?

1. Les travailleurs autonomes doivent conclure un accord avec la Commission de l'assurance-emploi du Canada (CAEC). En concluant cet accord, vous manifestez votre désir de vous prévaloir de ces mesures et démontrez votre intention de payer des cotisations d'AE. Vous pouvez conclure cet accord en ligne ou en personne à un Centre Service Canada dans votre région. Vous trouverez un répertoire interrogeable des Centres Service Canada à l'adresse suivante : <http://www.servicecanada.gc.ca/cqj-bin/hr-search.cgi?app=hme&ln=fra>.
2. Une fois que vous avez conclu un accord, vous avez 60 jours pour changer d'idée et le révoquer.
3. Après la confirmation de votre inscription au programme, votre

participation se poursuit jusqu'à ce que vous révoquiez l'accord (voir la page de la FAQ du projet de loi C-56 pour vous renseigner sur les règles s'appliquant à la révocation).

### **Quelles sont les prestations d'assurance-emploi que je pourrai recevoir?**

Si vous choisissez de participer aux mesures d'assurance-emploi pour les travailleurs autonomes, vous allez payer des primes pour être admissible à quatre\* prestations :

- Les prestations de maternité, destinées aux mères ayant accouché, sont versées pendant la période précédant ou suivant la naissance de l'enfant, jusqu'à concurrence de 15 semaines.
- Les prestations parentales, destinées aux parents biologiques ou adoptifs, sont versées pendant la période au cours de laquelle ils s'occupent de leur nouveau-né ou de leur enfant nouvellement adopté, jusqu'à concurrence de 35 semaines. Elles peuvent être versées à un seul parent ou être partagées par les deux parents.
- Les prestations de maladie, destinées aux personnes qui sont incapables de travailler parce qu'elles sont malades, blessées ou en quarantaine, peuvent être versées pendant une période maximale de 15 semaines.
- Les prestations de compassion, destinées aux personnes qui doivent cesser temporairement de travailler

pour offrir des soins ou du soutien à un membre de leur famille qui est gravement malade et qui risque fortement de décéder, peuvent être versées pendant une période maximale de six semaines.

\*Les travailleurs autonomes qui vivent au Québec ont déjà droit aux prestations de maternité et parentales du Régime québécois d'assurance parentale. S'ils choisissent de conclure un accord pour se prévaloir des nouvelles mesures, ils auront accès aux prestations de maladie et de compassion seulement.

### **Quand est-ce que je pourrai faire une demande de prestations?**

Vous pouvez présenter une demande douze (12) mois après avoir conclu un accord avec la CAEC.

Avantage pour ceux qui s'inscrivent tôt : Si vous concluez un accord avec la CAEC avant le 1er avril 2010 ou à cette date, la période d'attente sera moins longue et vous pourrez présenter une demande de prestations dès janvier 2011.

### **Comment faire pour obtenir plus d'information?**

Visitez le site

[http://www.servicecanada.gc.ca/fra/sc/ae/travailleurs\\_autonomes.shtml](http://www.servicecanada.gc.ca/fra/sc/ae/travailleurs_autonomes.shtml)

RHDCC a aussi un feuillet d'information que vous pouvez voir à l'adresse suivante :

[http://www.rhdcc.gc.ca/fra/emploi/ae/Fiche\\_dinformation\\_C-56.shtml](http://www.rhdcc.gc.ca/fra/emploi/ae/Fiche_dinformation_C-56.shtml)

## Liens, outils et ressources

### La nouvelle trousse d'action communautaire du projet Alimentégration de Vie autonome Canada est maintenant disponible, en français et en anglais

Cette ressource a été créée par Vie autonome Canada (VA Canada) dans le cadre du projet Alimentégration : une initiative pancanadienne visant à aider les personnes handicapées à atteindre leurs buts en matière de saine alimentation. Ce guide a pour but de partager l'information sur la recherche, les outils mis au point et les leçons apprises sur une saine alimentation en tant que personne handicapée. On y trouve, entre autres, des conseils sur la préparation des repas à l'intention des personnes dont la déficience pose des problèmes particuliers, de l'information sur les risques que présente une mauvaise alimentation, des conseils pour faire l'épicerie et établir un budget, un exposé des questions et des stratégies permettant d'utiliser la nourriture comme moyen de réduire l'isolement.

Ce guide vise divers publics, y compris les organismes assurant la sécurité alimentaire, les centres de vie autonome, les partenaires communautaires et les personnes handicapées. À l'intérieur, vous trouverez des renseignements documentaires sur le projet ainsi que des outils et ressources destinés aux collectivités. On y présente divers ateliers mis au point et à l'essai par les huit centres pilotes, ainsi que des ressources que les consommateurs peuvent utiliser

dans leurs activités quotidiennes. VA Canada est également heureuse de partager certaines leçons qu'elle a apprises concernant l'établissement de partenariats, une composante clé de toute initiative communautaire réussie.

Nous désirons remercier les membres du Comité consultatif du projet Alimentégration, comprenant des représentants de nos partenaires nationaux – Alliance de vie active pour les Canadiens/Canadiennes ayant un handicap, Les diététistes du Canada et Santropol Roulant – et des huit centres de VA suivants :

- Cowichan Independent Living, Duncan (C.-B.)
- Independent Living Centre of Calgary, Calgary (Alb.)
- Le Phénix, Alfred (Ont.)
- Independent Living Centre Kingston, Kingston (Ont.)
- Niagara Centre for Independent Living, St. Catharines (Ont.)
- Centre de ressources à la vie autonome du Montréal-Métropolitain, Montréal (Qc)

- Vie Autonome péninsule acadienne, inc., Shippagan (N.-B.)
- Independent Living Nova Scotia Association, Halifax (N.-É.)

VA Canada désire exprimer sa gratitude envers le Programme de contributions sur l'activité physique et de la saine alimentation du Centre de promotion de la santé de l'Agence de santé publique du Canada (ASPC), qui a financé ce projet. Nous n'aurions pas pu mener ce projet à bien et produire les ressources qui en ont découlé sans l'aide financière de l'ASPC.

Enfin, nous désirons remercier les nombreux consommateurs de toutes les régions du pays qui ont pris part aux projets pilotes dans les huit centres. Leur

participation, leur rétroaction et leur enthousiasme nous ont tous parmi d'apprendre et de partager nos nouvelles connaissances avec d'autres! Nous désirons aussi remercier les deux gestionnaires du projet : Christine Malone et Amy Grumberg.

Cette initiative sur une saine alimentation a été un des projets nationaux les plus populaires qu'ont mis en œuvre les centres de VA. De nombreux centres ont mis en place des programmes permanents sur une saine alimentation et un mode de vie sain par suite de cette initiative de recherche-action participative. Vous pouvez commander une copie de la trousse en téléphonant à VA Canada ou en envoyant un courriel à [info@ilc-vac.ca](mailto:info@ilc-vac.ca).

## Événements à venir



### Forum 2010

### Cercle de sensibilisation, cycle de croissance

**Marquez la date dans votre agenda!**

Du 23 au 25 novembre 2010

Winnipeg

Commission canadienne des droits de la personne

<http://www.csps-efpc.gc.ca/dpf-fpd/index-fra.asp>

## **Assemblée générale annuelle de VA Canada**

**Du 24 au 26 novembre, Ottawa**

**Événement marquant le Journée internationale des personnes handicapées, organisé annuellement par VA Canada à Ottawa**

**Le 25 novembre, à Ottawa**



LES AVIS SONT CEUX DES COLLABORATEURS ET NE REFLÈTENT PAS  
NÉCESSAIREMENT LES OPINIONS DE VIE AUTONOME CANADA

Nous tenons à remercier Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDSC) pour son aide financière continue à VA Canada et à ses Centres membres. Sans lui, ce bulletin et un engagement civique de ce genre seraient impossibles.

### **Vie Autonome Canada**

214, chemin de Montréal, porte 402, Ottawa (Ontario) K1L 8L8

Tél. : 613-563-2581 Téléc. : 613-563-3861 ATS : 613-563-4215

[info@vac-ilc.ca](mailto:info@vac-ilc.ca)

[www.VACanada.ca](http://www.VACanada.ca)

Disponible en médias substituts

*La Perspective* : le bulletin national de la Vie autonome